

Compte rendu du Conseil Municipal

Séance du 14 Avril 2026

L' an 2026 et le 14 Avril à 19 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, Salle de la Mairie sous la présidence de GUILLOUX David Maire

Présents : M. GUILLOUX David, Mme FLEGEO BRACHET Maryse, M. JACQUES Laurent, Mme LE DAIN Josiane, M. LE DORTZ Pascal, M. ZANOTELLI Christian, M. COURTEAUD Patrice, M. PAUILLAC Dominique, Mme DUCLOS Nathalie, Mme LE PARC Isabelle, Mme LARGEAU Cathy, Mme JÉGOUZO Anne, Mme LUCAS Nicole, M. FRANCOIS Julien, M. GRAGNIC Luigi, Mme LÉVENARD Sarah

Excusés ayant donné procuration : Mme FLÉGEAU Andrée à Mme LE PARC Isabelle, M. GUILLOIS Guillaume à Mme FLEGEO BRACHET Maryse, M. SIMON Bartek à M. LE DORTZ Pascal

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 19
- Présents : 16

Date de la convocation : 08/04/2026

Date d'affichage : 08/04/2026

A été nommée secrétaire : Mme LEVENARD Sarah

SOMMAIRE

Compte Financier Unique 2025 - Budget Principal
Compte Financier Unique - Budget annexe commerce de proximité
Compte Financier Unique - Budget annexe assainissement collectif
Compte Financier Unique 2025 - Budget annexe Lotissement de Kerpriol
Affectation du résultat de fonctionnement 2025 - Budget Principal
Affectation du résultat de fonctionnement 2025 - Budget annexe Lotissement de Kerpriol
Budget Primitif 2026 - Budget Principal
Taux d'imposition 2026
Budget Primitif 2026 - Budget annexe commerce de proximité
Budget Primitif 2026 - Budget annexe assainissement collectif
Budget Primitif - Budget annexe Lotissement de Kerpriol
Commission Communale des Impôts Directs (CCID)

2026 -020 - Compte Financier Unique 2025 - Budget Principal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Compte Financier Unique 2025 de la Commune de Berné,
Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents,
Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU,
Considérant les éléments susvisés,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, hors la présence de Monsieur le Maire,

- Approuve le Compte Financier Unique 2025 du budget Principal qui s'établit comme suit :

Fonctionnement :

Dépenses : 1 012 298,61 €

Recettes : 1 458 961,30 €

Excédent de clôture 2025 : 446 662,69 €

Investissement :

Dépenses : 1 555 885,78 €

Recettes : 1 489 485,91 €

Excédent de clôture 2024 reporté : 731 777,07 €

Excédent de clôture 2025 : 665 377,20 €

- Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

A l'unanimité (pour : 18 contre : 0 abstentions : 0)

2026 -021 - Compte Financier Unique - Budget annexe commerce de proximité

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Compte Financier Unique 2025 du budget annexe du commerce de proximité de Berné,
Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques,

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU,

Considérant les éléments susvisés,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, hors la présence de Monsieur le Maire,

- Approuve le Compte Financier Unique 2025 du budget annexe commerce de proximité qui s'établit comme suit :

Fonctionnement :

Dépenses : 14 437,40 €

Recettes : 9 367,05 €

Déficit de clôture 2025 : 5 070,35 €

Investissement :

Dépenses : 20 836,63 €

Recettes : 5 385,19 €

Déficit de clôture 2024 reporté : 56 886,12 €

Déficit de clôture 2025 : 72 337,56 €

- Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

A l'unanimité (pour : 18 contre : 0 abstentions : 0)

2026 -022 - Compte Financier Unique - Budget annexe assainissement collectif

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Compte Financier Unique 2025 du budget annexe assainissement collectif de Berné,
Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques,

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU,

Considérant les éléments susvisés,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, hors la présence de Monsieur le Maire,

- Approuve le Compte Financier Unique 2025 du budget annexe assainissement collectif qui s'établit comme suit :

Fonctionnement :

Dépenses : 10 590,01 €

Recettes : 30 176,37 €

Excédent de clôture 2024 reporté : 51 339,59 €

Excédent de clôture 2025 : 70 925,95 €

Investissement :

Dépenses : 14 272,25 €

Recettes : 15 494,05 €

Excédent de clôture 2024 reporté : 102 334,90 €

Excédent de clôture 2025 : 103 556,70 €

- Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

A l'unanimité (pour : 18 contre : 0 abstentions : 0)

2026 -023 - Compte Financier Unique 2025 - Budget annexe Lotissement de Kerpriol

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Compte Financier Unique 2025 du budget annexe Lotissement de Kerpriol de Berné,

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques,

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU,

Considérant les éléments susvisés,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, hors la présence de Monsieur le Maire,

- Approuve le Compte Financier Unique 2025 du budget annexe Lotissement de Kerpriol qui s'établit comme suit :

Fonctionnement :

Dépenses : 329 549,13 €

Recettes : 333 091,50 €

Déficit de clôture 2024 reporté : 2,89 €

Excédent de clôture 2025 : 3 539,48 €

Investissement :

Dépenses : 278 700,00 €

Recettes : 306 285,00 €

Déficit de clôture 2024 reporté : 306 285,00 €

Déficit de clôture 2025 : 278 700,00 €

- Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

A l'unanimité (pour : 18 contre : 0 abstentions : 0)

2026 -024 - Affectation du résultat de fonctionnement 2025 - Budget Principal

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que le Compte Financier Unique 2025 fait apparaître un excédent de fonctionnement de 446 662,69 €.

Le besoin de financement pour 2026 se présente comme suit :

- Solde des restes à réaliser d'investissement Dépenses : 1 375 000,00 €

- Solde des restes à réaliser d'investissement Recettes : 820 000,00 €

Conformément aux dispositions de l'instruction budgétaire et comptable M57, l'assemblée doit décider de l'affectation du résultat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et eu présentation du Compte Financier Unique 2025,

- Décide d'affecter le résultat excédentaire de la section de fonctionnement de l'exercice 2025 comme suit :

- Affectation au compte 1068 (recette) en investissement de l'exercice 2026 : 446 662,69 €

A l'unanimité (pour : 19 contre : 0 abstentions : 0)

2026 -025 - Affectation du résultat de fonctionnement 2025 - Budget annexe Lotissement de Kerpriol

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que le Compte Financier Unique 2025 du budget annexe Lotissement de Kerpriol fait apparaître un excédent de fonctionnement de 3 539,48 €.

Conformément aux dispositions de l'instruction budgétaire et comptable M57, l'assemblée doit décider de l'affectation du résultat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et eu présentation du Compte Financier Unique 2025,

- Décide d'affecter le résultat excédentaire de la section de fonctionnement de l'exercice 2025 du budget annexe Lotissement de Kerpriol comme suit :

- Affectation au compte 1068 (recette) en investissement de l'exercice 2026 : 3 539,48 €

A l'unanimité (pour : 19 contre : 0 abstentions : 0)

2026 -026 - Budget Primitif 2026 - Budget Principal

Après présentation par le Maire, le Conseil Municipal adopte le Budget Primitif Principal 2026 comme suit :

- Section de fonctionnement :

- Dépenses : 1 419 600,00 €

- Recettes : 1 419 600,00 €

- Section d'investissement :

- Dépenses : 2 489 700,00 €

- Recettes : 2 489 700,00 €

A l'unanimité (pour : 19 contre : 0 abstentions : 0)

2026 -027 - Taux d'imposition 2026

Conformément à la loi n° 80-10 du 10 janvier 1980, le Conseil Municipal fixe chaque année les taux de la fiscalité directe locale dont le produit revient à la commune.

Il est proposé au Conseil Municipal de fixer les taux de fiscalité 2026 comme suit :

	2025 pour mémoire	2026
TAXES MÉNAGES		
Taxe foncière sur les propriétés bâties	30,09 %	30,09 %

Taxe foncière sur les propriétés non bâties	30,29 %	30,29%
Taxe habitation	10,28%	10,28%

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Fixe le taux de Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties pour l'exercice 2026 à 30.09 %
- Fixe le taux de Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties pour l'exercice 2026 à 30,29 %
- Fixe le taux de taxe d'habitation pour 2026 à 10,28%

A l'unanimité (pour : 19 contre : 0 abstentions : 0)

2026 -028 - Budget Primitif 2026 - Budget annexe commerce de proximité

Après présentation par le Maire, le Conseil Municipal adopte le Budget Primitif 2026 du Commerce de Proximité, comme suit :

- Section de fonctionnement
 - Dépenses : 35 000,00 €
 - Recettes : 35 000,00 €
- Section d'investissement
 - Dépenses : 91 000,00 €
 - Recettes : 91 000,00 €

A l'unanimité (pour : 19 contre : 0 abstentions : 0)

2026 -029 - Budget Primitif 2026 - Budget annexe assainissement collectif

Après présentation par le Maire, le Conseil Municipal adopte le Budget Primitif 2026 Assainissement collectif comme suit :

- Section de fonctionnement
 - Dépenses : 94 000,00 €
 - Recettes : 94 000,00 €
- Section d'investissement
 - Dépenses : 137 000,00 €
 - Recettes : 137 000,00 €

A l'unanimité (pour : 19 contre : 0 abstentions : 0)

2026 -030 - Budget Primitif - Budget annexe Lotissement de Kerpriol

Après présentation par le Maire, le Conseil Municipal adopte le Budget Primitif 2026 du Lotissement de Kerpriol, comme suit :

- Section de fonctionnement
 - Dépenses : 382 700,00 €
 - Recettes : 382 700,00 €
- Section d'investissement
 - Dépenses : 661 400 €
 - Recettes : 661 400 €

A l'unanimité (pour : 19 contre : 0 abstentions : 0)

2026 -031 - Commission Communale des Impôts Directs (CCID)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de mettre en place la Commission Communale des Impôts Directs. Celle-ci est composée du Maire ou d'un adjoint délégué, Président de la Commission, de six membres titulaires et de six membres suppléants.

La désignation des commissaires doit être effectuée par la direction régionale/départementale des finances publiques dans un délai de deux mois à compter de l'installation de l'organe délibérant de la commune. Elle est réalisée à partir d'une liste de contribuables, en nombre double, proposée sur délibération du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, propose les personnes suivantes pour faire partie de la Commission Communale des Impôts Directs :

- Mme FLEGEO BRACHET Maryse
- M. AUFFRET Pascal
- Mme LE PARC Isabelle
- M. LE COHU Joseph
- Mme FLEGEAU Andrée
- M. FRANCOIS Julien
- Mme SIMON Virginie
- Mme LE CUNFF Béatrice
- M. ZANOTELLI Christian
- M. YZIQUEL Jean-Pierre
- Mme LE DAIN Josiane
- Mme LUCAS Nicole
- M. LE JUGE René
- M. JACQUES Laurent
- M. LE BOURLAGAT Yves
- Mme JEGOUZO Anne
- M. BICHELOT Henri
- M. PAUILLAC Dominique
- Mme LE GOUADEC Patricia
- M. LE DORTZ Pascal
- Mme LE STANG Nadia
- Mme RIEUX Monique
- Mme HERISSET Véronique
- Mme DUCLOS Nathalie

A l'unanimité (pour : 19 contre : 0 abstentions : 0)



Le Maire,

David GUILLOUX